



**CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI**
23, rue de l'Évêché Ouest, suite 200
Rimouski Qc G5L 4H4
Tél. : 418 724-5154
Télec. : 418 725-4567
Courriel : info@cbr.org
Site Internet : www.cbr.org

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**Redécoupage de la zone de gestion intégrée par bassin versant :
une nouvelle zone; de nouveaux défis**

Rimouski, le 15 juin 2009 – Suite à la décision du gouvernement du Québec de procéder au redécoupage du Québec méridional afin d'étendre la gestion intégrée de l'eau (GIE) à l'ensemble du territoire québécois, le Conseil de bassin de la rivière Rimouski (CBRR), par le biais d'une convention établie avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), a reçu le mandat de préparer la transition pour la nouvelle zone de la GIE pour les bassins versants des rivières de l'est du Bas-Saint-Laurent.

Cette nouvelle zone couvre les bassins versants des rivières Matane jusqu'à Des Trois-Pistoles. Le nouveau territoire de 8209 km² carré englobe 7 des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent avec 9 bassins versants de plus de 100 km² carré et 52% de sa population. Toutefois, les principaux bassins concernés sont ceux Des Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis, Matane, qui touchent aux MRC qui y sont associées et, dans une moindre mesure, les MRC de Rivière-du-Loup, de la Matapédia et du Témiscouata.

Ceci implique pour le CBRR de mettre en place un comité de travail provisoire formé de représentants de la nouvelle zone (secteur municipal, économique et communautaire) qui aura comme mandat de revoir le nom, la charte, les règlements généraux de l'organisme et de préparer une assemblée générale spéciale pour légaliser les modifications et procéder à l'élection d'un nouveau conseil d'administration représentatif de la nouvelle zone. Enfin, un plan d'action avec échéancier sera aussi préparé par ce comité pour assurer le bon déroulement de la période de transition se terminant en 2011. Les travaux du comité devront être terminés pour que le 15 novembre 2009 l'organisme modifié assume ses nouvelles responsabilités.

Le président du CBRR, M. Anselme Gagné, mentionne qu'il s'agit d'un défi emballant pour l'organisme prenant en charge cette nouvelle zone. Il rappelle qu'un important travail de concertation sera nécessaire afin de s'assurer que ce nouveau territoire soit bien représenté et que les spécificités tant locales que régionales soient respectées.

- 30 -

Informations : Anselme Gagné
Président du Conseil de bassin de la rivière Rimouski
(418) 724-5154, poste 220
info@cbr.org

Source : Nathalie Charest
Agente de communication et assistante à la direction
(418) 724-5154, poste 220
info@cbr.org